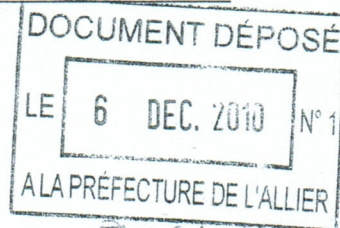


Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 11
présents à la séance : 8
nombre de suffrages : 8

Date de la convocation : 14.10.2010



COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

7 DEC 2010

L'an deux mil dix, le 2 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Gouise (Allier) s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard Larue, Maire, ensuite de sa convocation du 14 octobre 2010.

Présents : M. Larue, Maire, Mmes Deligeard, Loisel, Aussert, Adjointes, Messieurs Bordat, Cugnet, Mychajliw, Vanoverbeke.

Absents : Messieurs Claude, Jardin et Roux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L121.11 du Code des Communes.

Secrétaire de séance : Monsieur Mychajliw Pascal a été élu secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Objet : projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la route Centre Europe Atlantique RN 79-RN 70 itinéraire Montmarault – Mâcon - Chalon sur Saône

Le Conseil Municipal, sur présentation du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt particulièrement important que représente l'aménagement de cette infrastructure au regard de l'économie locale

Considérant qu'il importe que cet aménagement soit achevé dans les meilleurs délais,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer en faveur de la mise en concession autoroutière de la Route Centre Europe Atlantique, seule solutions permettant d'une part, d'accélérer le passage à 2X2 voies de cet axe essentiel pour le développement économique et touristique de notre territoire et, d'autre part, d'assurer dans un délai raisonnable, une véritable sécurisation de cette route qui occasionne chaque année un nombre toujours trop important d'accidents mortels
- d'adopter les termes de cette contribution au débat public préalable au projet d'accélération de la mise 2x2 voies de la route Centre Europe Atlantique RN 79 – RN 70 Itinéraire Montmarault - Mâcon – Chalon sur Saône
- de transmettre cette contribution à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur du projet ainsi qu'à la Commission Particulière du Débat Public

Copie conforme, 03.10. 2010
Certifié exécutoire
Envoi en Préfecture ce jour
Le Maire, Gérard Larue